



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/38/750  
S/16223  
17 décembre 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
trente-huitième session  
résolutions 34, 58, 62 et 64 de l'ordre du jour  
SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
RÉDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES  
ARMEMENT GENERAL ET COMPLET  
APPUI ET RENFORCEMENT DU  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 16 décembre 1983, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Me référant au projet de résolution publié sous la cote A/38/L.50 présenté  
aujourd'hui, j'ai l'honneur de porter ce qui suit à votre attention :

Au cours des 10 dernières années, il y a eu de considérables entrées d'armes  
et que d'autres formes d'assistance militaire importante dans les pays arabes  
qui se considèrent "en situation d'affrontement avec Israël". Des milliers de  
pièces d'artillerie et d'avions de chasse ont été importés dans ces Etats  
arabes, transformant le Moyen-Orient en un immense arsenal. Depuis 1973, comme on  
peut le voir d'après le tableau suivant, des armes d'une valeur de 40 milliards  
de dollars des Etats-Unis ont été livrées à ces Etats arabes et il reste à livrer,  
selon la dernière commande, l'équivalent de plus de 67 milliards de dollars. On trouvera  
ci-dessous une ventilation des achats d'armes par ces Etats arabes (en millions  
de dollars).

Livraisons

Syrie	Iraq	Jordanie	Arabie saoudite	Libye	Total
9 200	8 350	980	13 000	9 400	40 930

Commandes à livrer

Syrie	Iraq	Jordanie	Arabie saoudite	Libye	Total
9 200+	14 350+	3 3600	0 920	9 850+	67 680+

Ces chiffres sont basés sur la valeur du dollar des Etats-Unis au moment où  
les commandes d'armes ont été placées).

En outre, on peut voir, d'après le tableau suivant, que les chiffres prévus de force militaire de ces Etats arabes d'ici 1986 - soit dans deux ans seulement - ne laissent pas supposer des intentions pacifiques, bien au contraire.

Les prévisions pour 1986 de la force militaire des Etats arabes  
"en situation d'affrontement" se répartissent comme suit :

Systemes d'armements	Syrie	Iraq	Jordanie	Arabie saoudite	Libye	Total
Chars	4 000	3 500	1 000	700	3 100	12 300
VTT	2 100	3 700	1 500	2 300	1 500	11 100
Artillerie	2 800	2 500	550	600	1 600	8 050
Lanceurs de missiles						
sol-sol	70	60	?	?	100	230
Avions de guerre	700	700	170	200	600	2 370
Hélicoptères	250	450	45	100	200	1 045
Batteries de missiles						
surface-air	150	150	30	40	150	520
Navires de guerre	20	24	-	17	40	101

Israël est un fervent partisan du désarmement régional mutuel et a par le passé proposé à maintes reprises des mesures à cet effet. Dans la note verbale que j'ai adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 3 juin 1981, telle qu'elle est reproduite dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/36/343 le 26 juillet 1981, je disais :

"L'expérience récente dans le domaine du relâchement des tensions internationales met en lumière l'importance de mesures propres à renforcer la confiance dans le contexte d'arrangements régionaux relatifs au désarmement. De tels arrangements sont encore plus nécessaires dans les situations de conflit. Il est fondamental, si l'on veut obtenir des résultats tangibles dans le désarmement régional, qu'il y ait de part et d'autre, la volonté politique de parvenir à un accord.

Concrètement, Israël a proposé la création de commissions régionales du désarmement, se composant de tous les Etats membres de la région, qui auraient pour mission d'étudier les idées et les propositions d'accords intergouvernementaux à l'échelle régionale concernant la réduction et la limitation des armements. Ces commissions devraient s'occuper notamment de chercher des solutions appropriées à deux problèmes spécifiques liés à un 'programme global de désarmement' :

a) Prévoir, par voie d'accord entre tous les Etats membres de la région les modalités nécessaires pour limiter les budgets militaires, conformément à la résolution 33/67;

b) Appliquer sur une base régionale les décisions relatives aux mesures propres à accroître la confiance que l'Assemblée générale a adoptées au cours de sa dixième session extraordinaire (par. 93 du Document final) (voir A/CN.10/1, p. 36)." (A/36/343, p. 24).

Si les Etats arabes souhaitaient réellement le désarmement mutuel, ils auraient abandonné la voie de la rhétorique et des résolutions hostiles et seraient entrés en négociation directe avec Israël afin de réaliser ce noble objectif.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 58, 62 et 64 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

-----